

DELIBERATION : 2021-04-24

OBJET : Demande de subvention FEADER, mesure 16.7.2 : « stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de subvention FEADER, mesure 16.7.2 : « stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »

Exposé

Par délibération en date du 15 décembre 2020, le conseil communautaire a décidé de créer un emploi de chargé de mission forêt pour mener à bien la finalisation, l'animation puis la mise en place opérationnelle de la Charte Forestière de Territoire, via le plan d'actions pluriannuel validé en comité de pilotage charte forestière en février 2020. Ce recrutement devrait être opérationnel au 1^{er} septembre 2021.

Depuis peu, la Région SUD, autorité de gestion des fonds européens, a ouvert un appel à projet « stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt (TO 16-7.2 du programme de développement rural de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) (date limite de réponse 25/06/2021). L'objectif est le suivant : *L'opération vise à mieux gérer l'exploitation des forêts pour améliorer leur contribution au développement local. La mise en place de stratégies portées par des partenariats public privé doit permettre une utilisation plus importante et durable de la ressource bois ainsi qu'accroître les autres usages de la forêt, au bénéfice des populations rurales.*

Les opérations soutenues visent :

- à accompagner l'émergence de nouvelles stratégies locales de développement forestier pour une meilleure gestion de la ressource et le respect de la multifonctionnalité de la forêt (Par exemple : Elaboration de chartes forestières de territoire et de plans de massifs)
- à soutenir les projets issus de ces nouvelles stratégies locales de développement forestier.

Le Pays A3V puis la CCAPV, qui ont successivement porté cette compétence sur le territoire, ont déjà bénéficié entre 2016 et 2021 des financements FEADER pour accompagner l'élaboration de la charte. En répondant à ce nouvel appel à projets, la CCAPV pourrait solliciter un soutien financier pour le portage opérationnel des projets issus de cette nouvelle charte. C'est dans ce contexte qu'il est soumis au conseil communautaire, l'opportunité de répondre à cet appel à projet, pour 2022 et 2023.

Les projets, pour être retenus, devant obligatoirement justifier d'une coopération, la Communauté de Communes pourrait en assurer le portage en étroit partenariat avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et l'Union Régionale des Communes Forestières.

Les objectifs, en conformité avec la charte, serait :

- Mobiliser du bois en développant la gestion durable des forêts : : exploiter les études dont nous disposons pour mettre en œuvre des actions opérationnelles, en ciblant les bassins de récolte prioritaires identifiés dans l'étude ressources :

- Impliquer les élus dans la gestion de leur forêt communale
- Mobilisation des propriétaires privés
- Développer le sylvopastoralisme et la combinaison d'enjeux forestiers et pastoraux
- Développer la connaissance et l'acceptation de la gestion et de l'exploitation forestière par le grand public

Trois secteurs d'actions seraient partagé avec les partenaires à travers cet appel à projets :

1. Sensibiliser et accompagner les élus sur les enjeux forestiers (CCAPV – COFOR)
2. Structurer la mise en place d'une gestion durable en forêt privée, prenant en compte l'ensemble des enjeux multifonctionnels du territoire et permettant une valorisation locale des produits forestiers. (CRPF)
3. Faire connaître l'importance de la gestion forestière pour le territoire auprès du grand public (CCAPV)

Pour la Communauté de Communes, les dépenses fléchées au titre de cet appel à projets seraient les suivantes :

- _Frais d'animation sur 2022 – 2023, 65 % du temps de travail de la chargée de mission (50 % action 1 – 15 % action 3), soit 63 783 ,75€
- _Prestations de création d'outils de communication pour le grand public pour mieux s'approprier les enjeux de la forêt du territoire : 5 151,60 € TTC

Pour la COFOR, les dépenses fléchées au titre de cet appel à projets seraient les suivantes :

- _Frais d'animation sur 2022-2023 : 50 % du temps de travail d'un chargé de mission, soit 44 564,15€

Le montant total du dossier présenté au titre de cet AAP, pour le compte de l'ensemble des partenaires, se chiffrerait ainsi à 113 499,50€

Les subventions sollicitées au maximum des taux d'aide publique, seraient ainsi de 55 148,28€ pour la Communauté de Communes et de 35 494.75€ pour l'association des communes forestières, soit un total de subvention sollicité à hauteur de 90 643,03€.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** la Région SUD, autorité de gestion du FEADER, pour le financement du projet « La CCAPV, active pour l'avenir de sa forêt » au titre de la mesure 16.7.2 du FEADER, à hauteur de 90 643,03€ sur un chiffrage total du projet de 113 499,50€.
- **DE PREVOIR** l'inscription aux budgets 2022-2023 des dépenses et recettes correspondantes,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les demandes de subventions et justificatifs à transmettre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 29 juin 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER